

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE SEIZE AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 10 avril 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, David BURLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Marie-Pierre LE ROUX (*Suppléante d'Annie VALO, absente*), David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Denis BERTRAND,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Jean-François CORDON donne pouvoir à Valérie MORFOUASSE,
- Jean-Luc COUELLAN donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Fabienne TASSEL donne pouvoir à Pierre-Alexis BELVIN,
- Yvon BERHAULT, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Marc LE GUYADER, Christelle LEVY-ROBERT.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie MORFOUASSE

Délibération n°2024-045

Membres en exercice : 69 Présents : 55 Absents : 14 Pouvoirs : 6

**MOBILITES
CONCESSION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE TRANSPORT URBAIN, NON URBAIN, INTERURBAIN ET SCOLAIRE DISTRIBUS
AVENANT N°08**

Le 11 juillet 2019, Lamballe Terre & Mer a confié à la société Transdev – CAT, une concession de service public pour le transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire sur le territoire communautaire

(réseau Distribus). Dans le cadre de cette Concession, les parties se sont rencontrées pour, d'une part, acter les modifications d'offres mises en œuvre, nécessitées par les besoins d'adaptation du transport urbain et scolaire et, d'autre part, pour revoir les engagements de recettes sur les lignes scolaires.

L'avenant porte sur les évolutions opérationnelles suivantes :

- Service urbain et inter-urbain :
 - Lignes citadines : modifications d'emplacements d'arrêts permettant de réduire les kms générés,
 - Lignes Terre & Mer 3 et 4 : suppression des courses le dimanche et jours fériés et mise en place d'un nombre identique d'allers/retours à l'année,
 - Transport à la demande : arrêt de la ligne chrono 5 week-end.
- Service scolaire :
 - Depuis le début du contrat, des écarts sont constatés entre la fréquentation et les recettes perçues sur les lignes scolaires par le délégataire. Les parties ont donc décidé de réactualiser l'engagement de recettes pour les exercices à venir,
 - Afin de soulager les lignes scolaires existantes pour desservir les établissements de Plénée-Jugon, il est proposé de créer une nouvelle ligne de transport scolaire (LS50) à la rentrée de septembre 2024.

Ces modifications à la fois sur le service urbain et scolaire impactent le montant annuel de la subvention forfaitaire d'exploitation versée par l'agglomération au concessionnaire et nécessitent un avenant.

Considérant le projet d'avenant n°8, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE les modalités d'avenant n°08 à la concession de service public pour le transport avec la compagnie armoricaine de transports, titulaire de la délégation,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

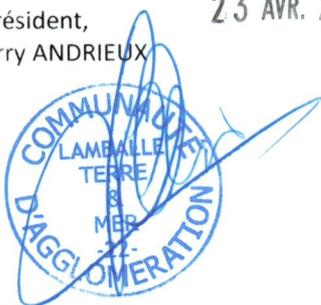
POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

23 AVR. 2024

Le Président,

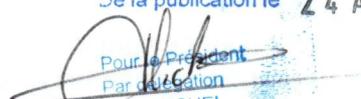
Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 24 AVR. 2024

De la publication le 24 AVR. 2024


Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale